

# L'Enquête annuelle du Club PLUi

Enquête sur l'état  
d'avancement des PLUi sur  
le territoire national

Juin 2018

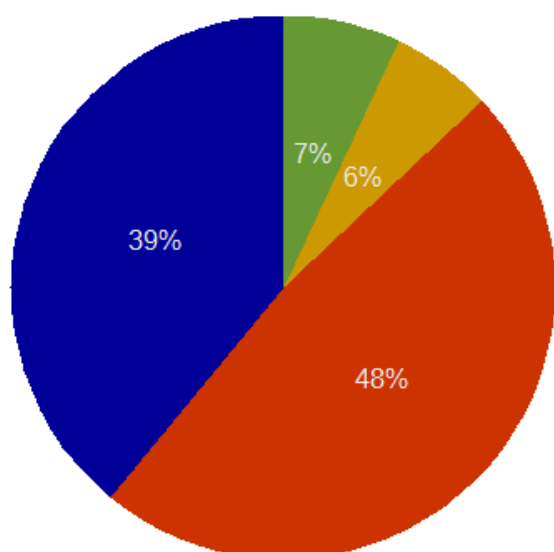
# L'enquête annuelle du Club PLUi



L'enquête annuelle du Club PLUi vise à apprécier l'état d'avancement des PLUi à l'échelle nationale. Administrée par le Club PLUi, elle se penche également sur l'adéquation entre les besoins des territoires et les services offerts par le Club. Sur les 502 EPCI interrogés, 203 EPCI ont renseigné exhaustivement cette enquête, soit un taux de réponse de 40 %. Cette enquête ne prétend donc pas être représentative, mais permet de donner certaines tendances à l'échelle nationale en matière de PLUi. Au total, cette enquête concerne 235 PLUi sur le territoire national.

Au niveau national, 585 EPCI (soit 46 % du total des EPCI) sont désormais compétents en matière de PLU. Ces territoires représentent près de 18 500 communes et plus de 40 millions d'habitants.

## Un niveau d'avancement encore inégal



Parmi les EPCI répondants, on peut noter que la procédure de PLUi est simplement initiée pour près de 40 % d'entre eux.

La plupart de ces procédures ont été prescrites en 2015, permettant ainsi aux communes des EPCI concernés de bénéficier du report de caducité de leur POS à fin 2019.

Le PADD est débattu pour près de la moitié des EPCI ayant participé à ce questionnaire.

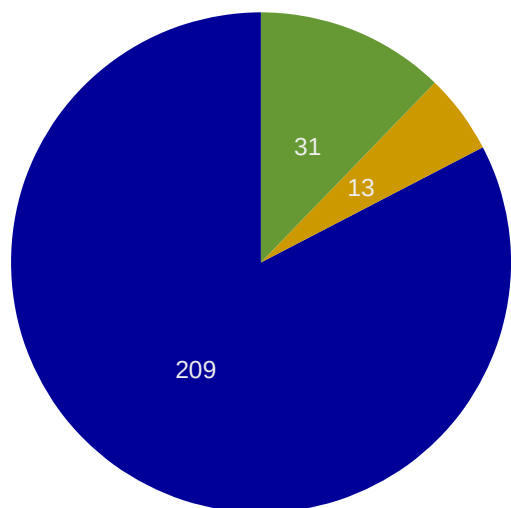
Les deux stades plus avancés, à savoir PLUi arrêté et PLUi approuvé, restent minoritaires : moins de 15 % des EPCI répondants déclarent en être à cette étape de leur PLUi.

- Procédure initiée
- PADD débattu
- Arrêt
- Approbation

# Synthèse et chiffres clefs

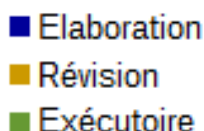


## Une majorité de procédures en cours d'élaboration

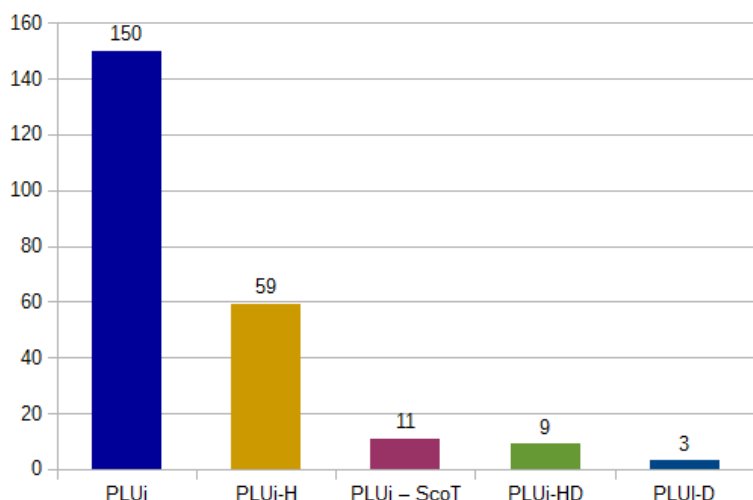


La grande majorité des EPCI répondants disposent d'un PLUi en cours d'élaboration. Moins d'un quart d'entre eux disposent d'une PLUi exécutoire et d'un PLUi en cours de révision. La majorité des EPCI répondants sont donc aux prémices de leur PLUi.

Par ailleurs, le nombre maximum de PLUi en cours d'élaboration ou exécutoires portés par un même EPCI est de 4.



## Une typologie de PLUi peu contrastée



Les PLUi « simples » restent largement majoritaires, puisque plus de 151 EPCI interrogés le mentionnent.

On constate cependant que près de 60 EPCI disposent d'un PLUi tenant lieu de PLH. Leur proportion est en diminution depuis que la loi ALUR (2014) a rendu l'intégration du PLH au PLUi facultative.

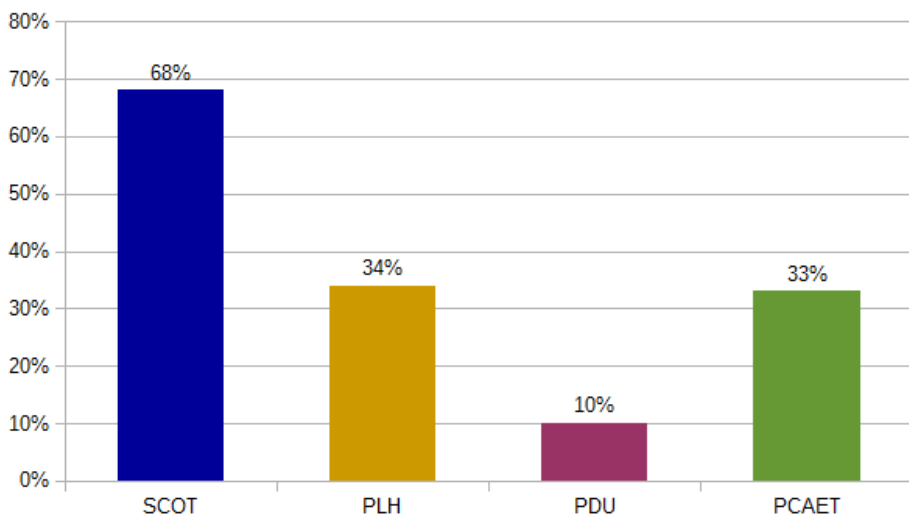
Relativement peu d'EPCI disposent de PLUi tenant lieu à la fois de PLH et de PDU.

La situation est similaire concernant le PLUi tenant lieu de ScoT. La loi Égalité et Citoyenneté a d'ailleurs supprimé cette possibilité (2016).

# Synthèse et chiffres clefs



## Une grande majorité de PLUi est rédigée dans le cadre d'orientations définies par un SCoT

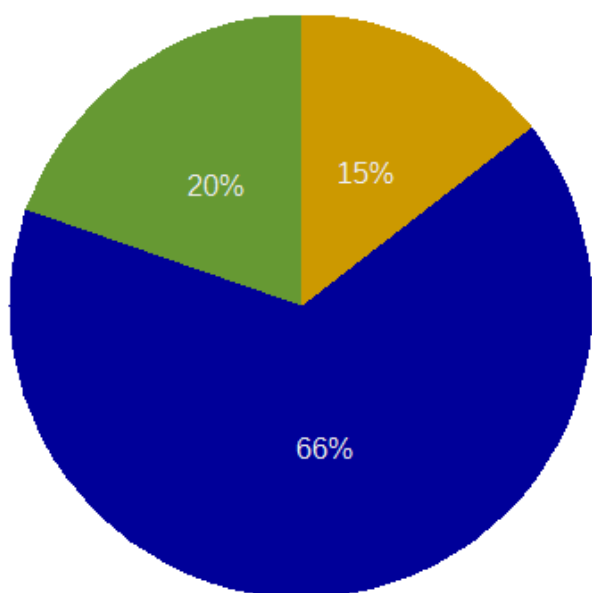


Près 70 % des EPCI interrogés sont couverts par un SCoT, définissant des orientations qui sont prises en compte dans leur PLUi.

Le PCAET et le PLH sont mentionnés par plus de 30 % des EPCI comme documents cadres supra PLUi.

Le PDU reste minoritaire (seulement 10 % des collectivités l'évoquent).

## Les plans de secteurs, un outil encore peu mobilisé par les EPCI



L'enquête témoigne du fait que la majorité (66%) des PLUi des EPCI répondants ne comportent pas de plan de secteurs. Seulement 20% de ces EPCI déclarent l'avoir intégré dans leur PLUi.

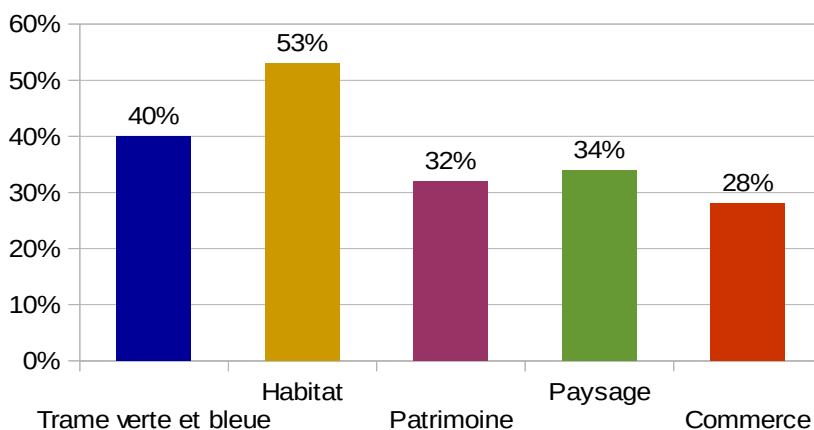
15 % des EPCI interrogés n'ont pas encore arbitré sur l'utilisation de cet outil.

La faible utilisation des plans de secteurs témoigne de la souplesse des outils réglementaires (OAP et règlements) pour traiter des spécificités infra territoriales de l'EPCI.

- Oui
- Non
- Non encore défini



## Six thématiques principales font l'objet d'une prise en compte spécifique



L'enquête témoigne que six thématiques dominent parmi celles qui font l'objet d'une OAP thématique ou de dispositions réglementaires spécifiques. Si la première d'entre elles constitue sans surprise l'habitat, la forte présence de la trame verte et bleue reflète un véritable engagement des EPCI quant aux enjeux environnementaux. En effet, près de 40 % des EPCI interrogés ont intégré la thématique trame verte et bleue dans leur réflexion. Viennent ensuite les thématiques liées au patrimoine, au paysage et au commerce, à hauteur de 30 % environ. Les thématiques liées à la qualité de l'air, à l'énergie et au climat restent néanmoins encore peu mobilisées dans le cadre d'une OAP thématique ou de dispositions réglementaires spécifiques et semblent encore difficilement s'inscrire dans le cadre opérationnel d'un PLUi.



## Les principales attentes des membres du Club PLUi

Outre l'attachement exprimé à cet espace d'échanges que représente le Club, les membres font aussi part de souhaits d'évolution :

### Sur la méthode du Club PLUi :

- Les EPCI interrogés semblent souhaiter plus d'outils concrets et opérationnels, notamment à disposition des élus, afin de les sensibiliser encore davantage aux leviers de la planification.
- Les EPCI interrogés sont également en demande de contacts simplifiés entre les différents Clubs territorialisés, mais également avec le Club PLUi lui-même, notamment en cas de question technique.
- Des outils de communication diversifiés ou plus soutenus mériteraient d'être développés et / ou intensifiés : lettre d'information, newsletter, forum d'échange numérique.
- Les OAP les plus présentes dans les PLUi et mentionnées ci-dessus font également l'objet de nombreuses demandes en termes de soutien technique et de formation.

- Le contexte législatif, c'est-à-dire la loi Elan, est également un sujet de préoccupation pour les EPCI interrogés.

### Sur la répartition territoriale des Clubs PLUi :

- Un souhait est exprimé d'avoir une échelle plus fine en termes de répartition des Clubs, notamment à l'échelle départementale.
- Certains EPCI demandent la création de Clubs territorialisés en Outre-Mer.